

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE A VILLEURBANNE

SAMEDI 23 AVRIL 2005

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire Général

Le président ORSINI accueille les participants et leur adresse un mot de bienvenue. Il ouvre ensuite l'assemblée générale 2005.

Membres excusés :

Messieurs MEROUR, MANGAUD, QUADOUT, HUPONT, BAILLES, DEVIARD, MISUIK, BEZARD, DELORME, LE QUELLEC, TAS. LENOIR (téléphoner), LE ROUX, CADUE, BEDEL, FRABOULET.

Avant de lui donner la parole le président présente madame BOVE, adjointe au Maire de Villeurbanne, déléguée à la mémoire et aux anciens combattants.

Madame BOVE excuse monsieur le Maire retenu par ses charges nationales. Elle insiste sur l'attachement de celui-ci aux associations patriotiques et sur sa grande satisfaction de voir l'Association Centrale des Officiers Mariniers et de Marins de Réserve tenir son assemblée générale nationale dans sa ville.

Ordre du jour

Le président fait lecture de l'ordre du jour qui appelle les sujets suivants :

- ↪ Désignation du président de séance.
- ↪ Minute de silence.
- ↪ Appel des sections.
- ↪ Rapport moral et d'orientation du président.
- ↪ Rapport financier du trésorier.
- ↪ Cotisation 2006.
- ↪ Election du tiers sortant.
- ↪ Questions diverses.

Présidence de séance

Roger ORSINI président de la section organisatrice Rhône–Loire est chargé de présider la séance.

Minute de silence

A la demande du président de séance l'assemblée se lève pour observer une minute de silence à la mémoire des marins retraités ou en activités, des soldats de la paix des quatre armes disparus depuis notre dernière assemblée générale. Une intention particulière est demandée pour les victimes de raz de marée en Asie

Appel des sections

Sections excusées (*représentées par un pouvoir*)

- ↪ Alpes maritimes.
- ↪ Auvergne.
- ↪ Bas Rhin.
- ↪ Calvados.
- ↪ Corse.
- ↪ Ile de la Réunion.
- ↪ Loire Atlantique Vendée.
- ↪ Polynésie Française.

Sections absentes (*pas de pouvoir*)

- ↪ Haute Marne.
- ↪ Haute Vienne.
- ↪ Hérault.

Sections présentes aux votes = 19

Bouches du Rhône ↴ à 50 membres = +1 voies.

Rhône-Loire..... ↴ à 50 membres = +1 voies.

Total Voies = 21

Rapport moral et d'orientation du président

En raison de la courte période de présidence (6 mois) le président National présente un rapport qu'il qualifie lui-même comme étant plus d'orientation que moral (copie jointe).

Suite à l'évocation d'une nouvelle modification des statuts Jean Paul SCHMIDT (section Bouche du Rhône) précise qu'il faut sous peine de perte de crédibilité arrêter de modifier les statuts.

Yves FOURNIER prend la parole pour rappeler que les statuts votés en 2000 à Beaugency étaient une réponse à la loi sur les réserves. Celle-ci évoluant au cours des ans il était normal d'adapter des statuts qui n'ont été conçus pour ne pas être figés.

Philippe CHOVET prend à son tour le micro pour attirer l'attention de tous sur l'obligation à un moment ou à un autre de faire une proposition de modification pour que dans l'objectif d'une demande de reconnaissance d'utilité publique ou d'intérêt général, chaque adhérent soit représenté par une voix, conformément aux dispositions de la loi de 1901 sur les associations. Ce point requière l'assentiment de tous les présents.

Malgré ces différentes interventions il n'en demeure pas moins vrai que la remarque de Jean Paul est judicieuse. En effet, il n'est pas souhaitable, voir sain, que les modifications soient trop fréquentes. Il est préférable de collationner les différents points plutôt que de faire du coup par coup.

Le rapport du président n'appelant plus de remarque il est mis au vote.

Contre = 0 voix

Abstention = 0 voix
Pour = 21 – unanimité.

Rapport financier du trésorier.

Gérard BOUHALLIER, trésorier national, commente les comptes 2004 qui vous ont été transmis par courrier. La hausse des charges correspond à l'achat en 2004 de matériel de bureautique que la perspective du site Internet rend nécessaire.

Les recettes accusent une baisse significative en raison :

- de l'indiscipline d'un nombre non négligeable de présidents qui acquittent hors délais la cotisation qui ne peut pas entrer dans les comptes généraux. Certains ne réglant pas du tout,
- d'une diminution significative de la subvention (- 3500€ par rapport à 2003).

Si le trésorier est impuissant pour agir sur la subvention il est en revanche possible de le faire sur les retards de paiement des sections. Gérard BOUHALLIER insiste **une fois de plus** pour que celles-ci jouent le jeu en s'acquittant en temps et en heure. Gérard en profite pour remercier les présidents qui ont fait le nécessaire dans les délais.

Réduction des frais de déplacement

Malgré toute la rigueur apportée à la gestion des frais de déplacement par le président, ceux-ci représentent un poste en légère hausse.

Cette année, outre les déplacements ordinaires liés à la charge de président, ainsi que ceux relatifs aux réunions de bureau et de conseil d'administration, au voyage par Philippe CHOVEL des bulletins de liaison de Marseille à Paris ; Roger ORSINI et Philippe ont représenté l'ACOMAR aux cérémonies du 90ème anniversaire des faits d'armes de la brigade RONARC'H les 22 et 23 octobre 2004 à MALLE et à DIXMUDE en Belgique. A noter que toute la phase d'organisation à laquelle a participé la section 59/62 à été entièrement prise en charge par son président Gérard DESRUES.

Pour améliorer leur remboursement au mieux des intérêts de l'ACOMAR, Philippe CHOVEL propose de créer un barème basé sur le tarif SNCF 2^{ème} classe pour les déplacements en train. Ceux effectués en véhicules personnels seraient rattachés aux indemnités kilométriques de la direction générale des impôts, sur présentation d'un ordre de mission signé du président (ou de son représentant mandaté). La proposition semble retenir l'attention. Elle demande à être creusée en réunion de bureau avant d'être proposée à un futur conseil d'administration.

Philippe propose également d'expédier les bulletins aux sections directement de Marseille. Gérard DESRUES demande s'il ne serait pas possible d'économiser les frais d'affranchissement en les expédiant sous double enveloppe aux présidents à partir du CIRAM Marseille vers les CIRAM dont dépend la section (convention Acomar/Marine) ou vers les DMD pour ceux dont le CIRAM est trop éloigné ou inexistant. Suggestion à creuser.

Remontée des comptes

Le trésorier demande que les comptes soient arrêtés au 31/12 et remontés au plus tard pour le 20 janvier de l'année N+1 pour qu'ils apparaissent dans le dossier de demande de subvention.

Approbaton des comptes

Les commissaires aux comptes étant absents Yves GIRARD demande de ne pas les approuver. Le trésorier prend la parole pour mettre les choses au point. Appelé pour donner à l'Acomar une comptabilité réglementaire il y a consacré beaucoup de temps et de travail. Il indique très clairement que si son travail ne convient pas il est prêt sur

l'instant à se démettre de sa charge. Yves précise que sa demande ne visait pas son travail mais l'absence des commissaires aux comptes. Avec l'ensemble des présents il demande que soit donné quitus sur le travail du trésorier en attendant l'approbation des commissaires.

Contre = 0 voix

Abstention = 0 voix

Pour = 21 voix – unanimité.

Le trésorier reçoit quitus pour la présentation des comptes.

Il est ensuite pris acte de l'absence de compte rendu des commissaires aux comptes.

Cotisation 2006

La proposition du président d'augmenter la cotisation en 2006 a été repoussée.

Election du tiers sortant

Les sortants sont :

↳ Roger ORSINI (régularisation) – Louis MEROUR – Philippe CHOVET – Jean MANGAUD – Alain LELAY – Yves GIRARD.

Yves GIRARD ne se représente pas. Des contraintes professionnelles nouvelles ne lui permettent plus de faire face.

Un grand merci à Yves pour le temps consacré à notre association pendant ces années passées au national.

Tous les autres sortant se représentant leurs candidatures sont mises aux voix.

Contre = 0 voix

Abstention = 0 voix

Pour = 21 – unanimité.

Roger ORSINI – Louis MEROUR – Philippe CHOVET – Jean MANGAUD – Alain LELAY sont réélus.

Questions diverses

Assurance

Yves GIRARD demande ou en est le dossier assurance visant à couvrir les membres pendant les activités hors ESR. Beaucoup de sections, notamment celles de l'EST, sont pénalisées dans leurs activités de raids et de tir. Les structures d'accueil refusent de les inscrire en l'absence d'une couverture des risques.

Victor LENGRAND en charge du dossier répond que le dossier est bien avancé. Dans le souci de bien border le dossier il souhaite confirmer par une contre expertise un premier avis favorable.

En attendant le rapport de notre assurance de groupe Philippe CHOVET, qui à rencontré des problèmes identiques, informe qu'il est possible de cotiser à une UCSAM locale qui couvre un certain nombre d'activités sportives

André BAILLES, par un message adressé au secrétaire général informe que l'ANSORAA national est assurée pour toutes ses sections (France, Départements d'Outre Mer et Pays d'Outre Mer) par l'AGPM.

Statuts et mémento à l'usage des sections.

Jean Yves BERDER présente le projet de mémento à l'usage des sections. Celui-ci a pour objet de proposer aux présidents un fil conducteur pour que le national et les sections parlent le même langage (document joint).

Jean Yves présente ensuite une proposition de modification des statuts concernant les articles 5, 8, 9 et 14 (document joint).

Cotisation des stagiaires PMM

En attendant la modification des statuts (article 5) et la reprise au règlement intérieur, le statut des stagiaires PMM est le suivant :

↳ Après la remise du diplôme et jusqu'au 31/12 inclus de l'année en cours le stagiaire est membre avec cotisation différée.

↳ Du 01/01 au 31/12 de l'année suivante la cotisation nationale est de 10€, les sections restant libres de demander 50% de leur cotisation si elles le souhaitent.

↳ Ensuite les années suivantes c'est la cotisation normale de la section.

Commission communication

Victor LENGRAND présente la commission communication. Il rappelle qu'elle est tout à fait indiquée pour répondre aux questions que vous vous posez. Qu'elle doit être le premier interlocuteur avant les organismes officiels. C'est en principe elle qui a les contacts auprès des secrétariats concernés. (rappel du compte rendu de réunion de bureau du 09 avril 2005).

Le président national rappelle qu'aucune demande de renseignements, de quelque nature que ce soit, émanant de présidents de sections ou de membres ne doivent être émises directement aux services ou secrétariats de la défense nationale sans son accord préalable. LA commission communication est à votre entière disposition pour vous apporter toutes les réponses souhaitées.

Sous le contrôle d'Edouard LE ROUX président de la commission Internet, absent, Victor indique que celle-ci a bien avancée. Les points restants à traiter concernent les problèmes de sécurité et de chartre graphique.

Clôture de l'assemblée générale

Avant de clore l'AG le président ORSINI demande à l'EV2 COURRIOUX de présenter la PMM de Valence. Ce sera ensuite aux trois stagiaires, membres ACOMAR, de la PMM de Vienne de se présenter

A l'Issue des présentations le président national clôture l'Assemblée Générale après avoir remercié de leurs présences les présidents de sections et les membres qui les ont accompagnés.

Roger ORSINI
Président

Gérard DESRUES
Secrétaire Général

Original signé, classé et archivé

Destinataires :

Président National – Présidents de sections – Bureau national – Conseil d'administration/
Archives nationales